

Compte rendu sommaire de la séance du conseil communautaire du 12 avril 2022

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT (du point 1.1 au point 3.4)

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT (du point 1.1 au point 3.4), Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE (du point 3.5 au point 5.1), Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anna MAZIER à Mme Katia BAILLY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Nicole BERRUE à M. Gilles BILLIOT

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-Anne LINGARD, M. Didier BRAULT, M. Jean-Marie THEFFO (du point 3.5 au point 5.1)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 mars 2022.

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Modification des statuts de la fourrière animale

Vote favorable à l'unanimité pour ACCEPTER la modification des statuts du Syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale des Communes et Communautés du Loiret.

Cette modification porte :

- sur l'article 3 : changement de siège social (535 avenue de l'Évangile à Fay-aux-Loges)
- sur l'article 7-1 : composition du bureau (1 président, 2 vice-présidents et éventuellement 1 ou plusieurs membres)

2 - ENVIRONNEMENT

2.1 Demande d'intégration des communes de Ligny-le-Ribault, Jouy-le-Potier et Ardon au SMICTOM de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour :

-DEMANDER l'adhésion des Communes de Ligny-le-Ribault, Jouy-Le-Potier et Ardon au SMICTOM de Sologne à compter du 1^{er} janvier 2023,

-AUTORISER Monsieur le Président à définir les modalités techniques et financières de cette intégration, qui seront présentées et adoptées par la suite par le Conseil syndical, le Conseil communautaire, et chacune des trois communes concernées.

2.2 Intégration de la CCPS à la démarche d'élaboration du PCAET engagée par le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour DECIDER de confier l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Cette adhésion permet notamment à l'EPCI de pouvoir bénéficier d'une ingénierie pluridisciplinaire et d'intégrer des actions en cours et à venir telle que l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui a été introduit par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne propose à la Communauté de Communes des Portes de Sologne d'intégrer cette démarche en mettant à jour son PCAET en cours d'élaboration avec une participation demandée à hauteur de 0,07 € par habitant soit environ 1 079 euros.

3 -FINANCES – MARCHES PUBLICS

3.1 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2022 pour les communes de l'ex SMIRTOM de Beaugency

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER le taux de la TEOM 2022 pour les communes d'Ardon, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produits attendus	Rappel du taux 2021
Ardon	1 545 277	12,80%	197 795	12%
Jouy-le-Potier	1 292 189	12,80%	165 400	12%
Ligny-le-Ribault	1 188 741	12,80%	152 159	12%
TOTAL	4 026 207		515 354	

3.2 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2022 pour les communes du SMICTOM de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER le taux de la TEOM 2022 pour les communes de La-Ferté-Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produits attendus	Rappel du taux 2021
La Ferté Saint-Aubin	6 299 871	12,80%	806 383	12,80%
Marcilly-en-Villette	1 858 305	12,80%	237 863	12,80%
Ménestreau-en-Villette	1 256 233	12,80%	160 798	12,80%
Sennely	611 099	12,80%	78 221	12,80%
TOTAL	10 025 508		1 283 265	

3.3 Vote des taux de fiscalité 2022

Vote favorable à l'unanimité pour MAINTENIR les taux de fiscalité 2021 pour l'exercice 2022, soit :

	Rappel taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière bâtie	1,54%	1,54%
Taxe foncière non bâtie	3,42%	3,42%
Cotisation foncière des entreprises	26,51%	26,51%

3.4 Lancement d'une consultation relative aux travaux de transformation d'une maison de retraite en une pépinière d'entreprises, un espace de co-working et en bureaux de la CCPS

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché précité, et tous les actes s'y rapportant. La décision de Monsieur le Président sera rapportée au Conseil suivant. Le montant estimatif des travaux est fixé à 654 000 € H.T. Les crédits prévus au BP seront ajustés lors du vote du budget supplémentaire.

3.5 Groupement de commandes pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Vote favorable à l'unanimité pour :
ADHERER au groupement de commande,

ACCEPTER les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,

DESIGNER comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

- Monsieur Jean-Paul ROCHE en qualité de Président,
- Monsieur Hervé NIEUVIARTS en qualité de suppléant.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant,

- à signer la convention constitutive de groupement,
- à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à signer les modifications en cours d'exécution à la convention constitutive,
- à signer les marchés,
- à intervenir pour le compte de la Communauté de communes des Portes de Sologne.

4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 Modification du tableau des effectifs – augmentation du temps de travail d'un EJE

Vote favorable à l'unanimité pour AUGMENTER le temps de travail du poste d'éducateur de jeunes enfants de 31h30 hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires.

4.2 – Délibération de principe pour la signature de convention(s) dans le cadre de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR)

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la délibération de principe pour la signature de convention(s) dans le cadre de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR) et AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4.3 Tableau des effectifs – emplois saisonniers

Vote favorable à l'unanimité pour :

CREER 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois de juillet 2022 à et 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois d'août 2022 au bureau du tourisme de Ligny le Ribault,
1 poste d'adjoint administratif à temps complet sur juillet – août 2022 à l'office du tourisme de La Ferté Saint –Aubin,
2 postes d'ETAPS à temps complet pour une durée totale de 4 mois,
1 poste d'adjoint technique au Cube à temps complet de 2 mois, ou 2 postes de 1 mois,
1 poste d'adjoint administratif au Cube à temps complet de 2 mois, ou 2 postes de 1 mois,

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à recruter sur un nombre d'emplois différents en respectant comme plafond la durée totale des contrats : 2 mois pour le bureau du tourisme de Ligny le Ribault, 2 mois pour l'office de tourisme de La Ferté Saint-Aubin, 4 mois pour les emplois d'ETAPS du Cube, 2 mois pour l'emploi adjoint technique du Cube, et 2 mois pour l'emploi d'adjoint administratif du Cube ;

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à durée déterminée correspondants sur la base juridique de l'article L. 332-23-2° du code général de la fonction publique et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

5.- EQUIPEMENTS SPORTIFS

5.1 Intégration de l'activité Aqua-Maternité et Aqua Maternité Duo dans la grille tarifaire du CUBE

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER les tarifs de ces deux nouvelles activités en les intégrant à la grille des activités aquatiques.

Activités aquatiques	CCPS	Hors CCPS
Séance activité Aquagym, Aquafit' Aquapalm' / Aqua-Maternité Duo	10,00 €	14,50 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (E+M+P) /Aqua-Maternité	8,00 €	11,20 €

6. - QUESTIONS DIVERSES

La Ferté Saint-Aubin, le 19 avril 2022

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

